Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :

en exercice	27
présents	21
votants	25

OBJET :

N°DCM2023-92

UFOVAL : Participation financière communale 2024

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois -----
le dix-neuf décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président) ;** Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Eddi ETIENNE, Jean-Claude BESSON, François GONON, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTS : Arnaud BOUVARD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Stéphane BOUVARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2017, la commune renouvelle chaque année avec la Fédération des Œuvres Laïques, une convention « séjours de vacances » pour favoriser le départ des enfants et des jeunes de la commune en colonie de vacances UFOVAL 74.

Cette convention est renouvelable chaque année par tacite reconduction. Pour 2024, afin de continuer à favoriser le départ des enfants, la Fédération des Œuvres Laïques propose une participation journalière augmentée à 3,10 € (au lieu de 3,05 € en 2023), cette aide étant automatiquement déduite de la facture des familles. En 2023, 14 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Accepte de porter à 3,10 € la participation journalière de la commune à la Fédération des Œuvres Laïques pour 2024 ;
- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Adjointe, à signer l'avenant à la convention correspondant et à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Stéphane BOUVARD